



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur Groupe PLR, par Gervaise Marquis (suppl.)
Objet La vie et l'histoire des monuments historiques répertoriés à portée de main
Date 14.03.2012
Numéro 5.189
(en collaboration avec le DECS)

La conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti figurent parmi les objectifs du Service des bâtiments, monuments et archéologie.

Concernant la mise en évidence des 562 bâtiments classés comme monuments historiques par décision du Conseil d'Etat, des mesures concrètes existent et ont été prises, puisqu'il est possible de les identifier au moyen d'une plaquette signalétique. Une trentaine de ces édifices sont d'ailleurs déjà identifiés par ce biais.

Ce support explicatif, imaginé en 2004 par l'atelier de graphisme Ruppen à Turtmann, se présente sous la forme d'une plaque en plexiglas (190 x 290 mm) munie d'une étoile en bronze. Le texte y est imprimé en sérigraphie suivant des normes rédactionnelles définies de façon précise. De plus, un espace dans la partie inférieure de la plaquette est prévu pour l'impression de logos des instances initiatrices du projet de mise en valeur du/des monuments. La présentation des informations sur l'histoire de la construction du bâtiment est également définie dans un souci de clarté et de lisibilité. Elle consiste en une liste de repères datés. Tous les éléments sont donc actuellement établis pour une uniformisation des plaquettes explicatives sur les bâtiments classés.

Vu l'évolution technologique intervenue depuis 2004, il peut être prévu d'adjoindre à ces plaquettes un QR Code qui permette de se connecter, via internet, à une description plus complète du monument mis sous protection. Une telle solution pourrait s'appuyer sur les réseaux déjà mis en place par l'Etat du Valais.

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Sion, le 17 juillet 2012